

Groupe d'histoire de la chimie et Société d'histoire de la pharmacie

Appel à communication pour la journée d'étude du 15 novembre 2017, au 250 rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

De l'officine au laboratoire pharmaceutique : la transformation de la fabrique familiale en entreprise internationale au XXe siècle.

Dès le milieu du XIXe siècle, des fabriques souvent à caractère familial se développent autour de quelques spécialités, mais la majeure partie des médicaments est fabriquée à l'officine, et l'exercice de la pharmacie est soumis à la loi du 21 germinal an XI. Si quelques réformes légales sont réalisées au XIXe siècle, il faut attendre les années 20 pour une évolution significative. La Première guerre mondiale avait révélé les fragilités de l'organisation de la production pharmaceutique en France. En effet, les premières entreprises pharmaceutiques ont un caractère de microentreprises souvent familiales réparties sur tout le territoire. Après la guerre, les conditions sont réunies pour une réforme de la législation qui ne sera effective qu'en 1926 (décret du 13 juillet).

L'entre-deux-guerres est favorable au développement de l'industrie pharmaceutique qui prend souvent le nom de laboratoire pharmaceutique et développent des spécialités médicales dans le même temps que la pharmacie commerciale se développe dans le respect des savoirs artisanaux dans un contexte de demande sociale plus soucieuse de sa santé. Les fabricants s'allient également à des laboratoires de contrôle à fin de certification. L'utilisation croissante des produits issus de l'industrie chimique organique et des nouvelles méthodes de recherche basées sur la science (notamment en bactériologie, biologie et médecine), sont aussi associées à de nouvelles techniques physiques d'analyse et de mesures (PHmétrie, spectroscopie, chromatographie...).

Les politiques publiques essaient de contrôler plus étroitement la production pharmaceutique dans le même temps que se développent les assurances sociales. De la loi du 11 septembre 1941 à l'ordonnance du 4 février 1959, l'État encadre davantage l'industrie pharmaceutique. Dans les années 1950, le laboratoire semble être prestataire au service de la collectivité. Le contexte des années 60 et 70 change la situation, sur fond de crise économique, et accélération des échanges internationaux, l'entreprise pharmaceutique familiale est confrontée au marché mondial et à la concurrence étrangère, voire est rachetée par les groupes étrangers. On assiste alors à une restructuration du domaine, une transformation des politiques commerciales, un abandon d'une vision trop hexagonale, une influence croissante voir un rapprochement (ou une absorption par) des groupements étrangers.

Dans ce contexte d'une profonde mutation de la pharmacie au XXe siècle, nous voudrions au cours de ce colloque aborder les conditions législatives (politique publique par exemple, brevets), économiques, techniques et scientifiques de cette mutation de l'officine au laboratoire industriel, notamment à partir d'exemples de cas, soit d'entreprises familiales, ou de groupes industriels (Laboratoire Clin, Rhône-Poulenc, UCLAF, Mérieux, Sanofi, etc.), soit de « spécialités médicales » (neuroleptiques, antibiotiques, vitamines, anesthésiants, etc.), soit l'introduction et le développement de nouvelles techniques d'analyse et de mesures, etc. Des exemples étrangers seraient aussi bienvenus (CIBA, Sandoz, Roche, Bayer, etc).

Les propositions d'interventions, en français ou en anglais (titre et résumé de 1000 caractères ou 150-200 mots maximum) sont à envoyer à

Danielle Fauque, Olivier Lafont avant le 30 septembre 2017.

danielle.fauque@u-psud.fr & olivierlafont@wanadoo.fr

Comité scientifique : les membres des conseils d'administration du GHC et de la SHP.

Bibliographie conseillée :

Une source bibliographique à consulter : *Sophie Chauveau, L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'État et la société au XXe siècle* (Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthélabo, 1999).